10 rue des Fleurs

41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

Tel: 02.54.87.30.14

Mail: mairie@chapellestmartin.fr

Site internet : lachapellesaintmartinenplaine.fr



Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 06/03/2025

L'an 2025, le 6 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de BRINDEAU Sandrine, Maire

Présents : Mme BRINDEAU Sandrine, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, CORNU Nicolas, LEMAIRE Bruno, MEDINA François-Xavier, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s): M. BERTHELOT Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RIEUX Mireille à M. LEMAIRE Bruno, M. LEROUX Jean-Philippe à M. CHAUVEAU Jean-Yves

Secrétaire de séance : FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 15	Date de la convocation 25/02/2025
Présents : 12	
Votants : 14	Date d'affichage 25/02/2025

Objet de la délibération : Révision de la commission de la liste électorale - 2025-26

Madame la Maire explique aux conseils municipaux que suite au renouvellement il convient de procéder à la désignation des membres de la commission de contrôle chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal désigne les membres suivants :

Au titre de conseiller municipal

Titulaire : M. MEDINA François-Xavier

Suppléante : Mme LEMAIRE Laetitia

Au titre de délégué de l'administration

Titulaire: M. COURCIMAULT Gilles

Suppléante : Mme FESNEAU Claudine

Au titre de délégué du Tribunal Judiciaire

Titulaire: M. VANNIER Michel

Suppléante : Mme POUSSIN Nadine

La Maire,

BRINDEA開設andrine

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher

le:

et publication ou notification

du:

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture 041-214100398-20250311-2025-26-DE Date de réception préfecture : 11/03/2025



10 rue des Fleurs

41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

Tel: 02.54.87.30.14

Mail: mairie@chapellestmartin.fr

Site internet : <u>lachapellesaintmartinenplaine.fr</u>



La Chapelle St Martin

Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 06/03/2025

L'an 2025, le 6 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de BRINDEAU Sandrine, Maire

Présents : Mme BRINDEAU Sandrine, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, CORNU Nicolas, LEMAIRE Bruno, MEDINA François-Xavier, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s): M. BERTHELOT Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RIEUX Mireille à M. LEMAIRE Bruno, M. LEROUX Jean-Philippe à M. CHAUVEAU Jean-Yves

Secrétaire de séance : FROUFE Emilie

Nombres de membres	Date de la convocation
Afférents au Conseil municipal : 15	25/02/2025
Présents : 12	Date d'affichage
Votants : 14	25/02/2025

Objet de la délibération : Désignation du délégué - Titulaire et de son suppléant au Syndicat Mixe du Bassin de la Cisse - 2025-27

Madame la Maire expose que, suite au renouvellement partiel du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune au sein des syndicats dont elle est membre.

Conformément aux différents articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Mixe du Bassin de la Cisse.

Dans ce syndicat, la commune est représentée par un délégué suppléant.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, désigne :

Délégué suppléant : Monsieur Bruno LEMAIRE

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher

le : et publication ou notification

du :

Affichée le :

La Maire,

BRINDEAU Sandring

La secrétaire de

Accusé de réception en préfecture 041-214100398-20250311-2025-27-DE Date de réception préfecture : 11/03/2025

Mande



10 rue des Fleurs 41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

Tel: 02.54.87.30.14

Mail: mairie@chapellestmartin.fr

Site internet: lachapellesaintmartinenplaine.fr



Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 06/03/2025

L'an 2025, le 6 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de BRINDEAU Sandrine, Maire

Présents : Mme BRINDEAU Sandrine, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, CORNU Nicolas, LEMAIRE Bruno, MEDINA François-Xavier, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s): M. BERTHELOT Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RIEUX Mireille à M. LEMAIRE Bruno, M. LEROUX Jean-Philippe à M. CHAUVEAU Jean-Yves

Secrétaire de séance : FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 12 Votants : 14	Date de la convocation 25/02/2025
	Date d'affichage 25/02/2025

Objet de la délibération : Devis A4 Nature - 2025-28

Suite au dernier Conseil, Madame La Maire précise aux membres du Conseil qu'un nouveau devis avait été demandé pour la création du chemin piétonnier en béton du cabinet médical.

Le devis reçu s'élève à 3880.80 € TTC.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le devis A4 Nature pour un montant de 3880.80 € TTC et autorise la Maire ou l'un de ses adjoints à signer ce devis. Afin de bénéficier des subventions, il devra être demandé que les travaux soient réalisés afin la fin du mois d'avril 2025.

La Maire, BRINDEAU Sandrine

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher

le:

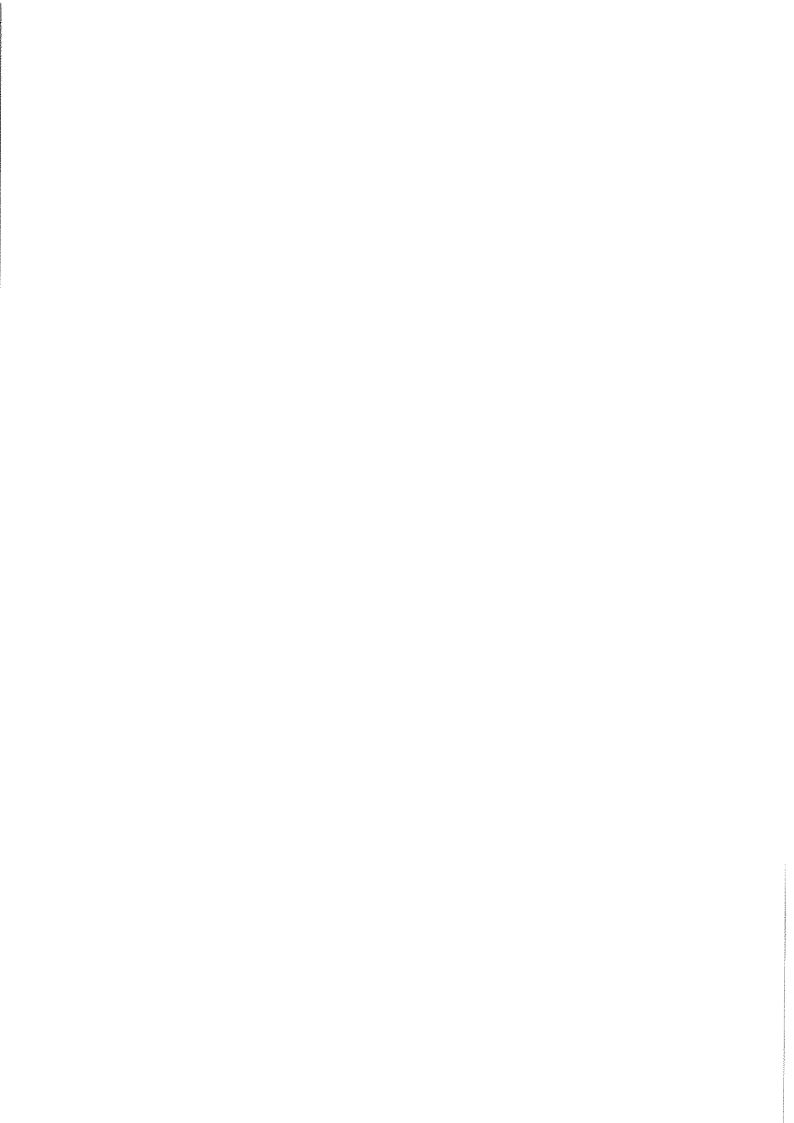
et publication ou notification

du:

Affichée le :



Accusé de réception en préfecture 041-214100398-20250311-2025-28-DE Date de réception préfecture : 11/03/2025



10 rue des Fleurs 41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

Tel: 02.54.87.30.14

Mail: mairie@chapellestmartin.fr

Site internet: lachapellesaintmartinenplaine.fr



Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 06/03/2025

L'an 2025, le 6 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de BRINDEAU Sandrine, Maire

Présents : Mme BRINDEAU Sandrine, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, CORNU Nicolas, LEMAIRE Bruno, MEDINA François-Xavier, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s): M. BERTHELOT Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RIEUX Mireille à M. LEMAIRE Bruno, M. LEROUX Jean-Philippe à M. CHAUVEAU Jean-Yves

Secrétaire de séance : FROUFE Emille

Nombres de membres	Date de la convocation
Afférents au Conseil municipal : 15	25/02/2025
Présents : 12	
Votants : 14	Date d'affichage
	25/02/2025

Objet de la délibération : L'adhésion à l'agence Technique Départementale d'une commune de moins de 4000 habitants - 2025-29

Madame le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la création, en raison de la disparition progressive de l'ATESAT proposée jusqu'alors par les services de l'État, entre le Département, les Communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'une agence technique départementale en Loir et Cher.

En effet, conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence créée sous forme d'un Établissement Public Administratif a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance technique pour leurs projets portant sur la voirie et ses dépendances.

À cette fin, elle est tenue d'entreprendre toutes études, recherches, démarches pour accomplir ses missions de conseils, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'Œuvre.

Le sjège de cette agence est fixé à BLOIS, cité administrative, 34 avenue Maunoury, Porte B, 2ème étage.

La commune souhaite adhérer à cette agence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à un tel organisme d'assistance :

 APPROUVE les projets de statuts de cette agence technique départementale joints à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture 041-214100398-20250311-2025-29-DE Date de réception préfecture : 11/03/2025

- DECIDE d'adhèrer à cette agence et nomme comme représentant : Madame Brindeau Sandrine Maire de La Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine
- S'ENGAGE à verser, à l'agence, une participation dont le montant annuel sera proposé au Conseil d'Administration à 1 euro par habitant.

La Maire, BRINDEAU Sandrine

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher

et publication ou notification

du:

Affichée le :



La secrétaire de